

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLICQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 20 janvier 2011**

L'an deux mil onze, le vingt janvier à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le onze janvier 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)
Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER, (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Nathalie POUILLE, pouvoir donné à Patricia POIZAC

Jean-Pierre DUCHESNE, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Secrétaire de séance : Micheline MAINGUET

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Signature d'un marché pour l'entretien de l'éclairage public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 7 octobre 2010 le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation en vue de passer un marché d'entretien pour le réseau éclairage public.

Une annonce a été publiée dans la gazette du Val-d'Oise le 17 novembre 2010. Douze entreprises ont retiré un dossier, six entreprises ont remis une offre.

Après examen et notation de :

- ✓ la conformité de l'offre
- ✓ la qualification de l'entreprise
- ✓ moyens de l'entreprise
- ✓ la qualification du personnel
- ✓ références de l'entreprise
- ✓ note méthodologique
- ✓ prix

L'entreprise EL ALE est retenue.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le Marché et documents annexes avec l'entreprise EL ALE.

1.2. Dépôt du dossier de contrat régional – demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la politique des contrats régionaux, élaborés conjointement par le Conseil régional et le Conseil général et propose de déposer un dossier pour les projets qui ont été largement débattus à savoir :

- 1) Restructuration et extension de l'école maternelle (y compris mise à niveau thermique et énergétique)
- 2) Extension de l'école élémentaire
- 3) Réhabilitation énergétique du gymnase et extension, financées par une subvention de 35 % de la Région et 25 % par le Conseil général et le complément à charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le solde sera financé sur des fonds propres.

Le Conseil municipal à l'unanimité, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

1.3. Incorporation dans le domaine privé de la commune de bien vacant et sans maître

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'incorporation des parcelles A 1736 et B 463 d'une superficie de 595 m² dans le domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un additif à la délibération du 16 décembre 2010.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

2. FINANCES

2.1. Garantie d'emprunt à Valestis pour la construction de 28 logements « Impasse de la Tronche »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal conformément à la loi garantisse à hauteur de 50 % les emprunts contractés par Valestis. (Opération de la Tronche). En contre partie la commune se verra accorder un droit de réservation portant sur 10 % des logements livrés.

3. URBANISME

3.1. Cession d'une parcelle de terrain à France Telecom pour la construction d'un NRA

Rapporteur : Monsieur le Maire

France Telecom propose d'installer un NRA afin de desservir la commune et le futur parc d'activités en haut débit. Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour céder une partie de la parcelle AE 410 d'une superficie de 47,88 m².

À l'unanimité, le Conseil décide la cession de la partie de la parcelle et fixe le prix de la vente à 4 788 €.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Autorisation à la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes de déposer un permis de démolir

Rapporteur : Monsieur le maire

Dans le cadre du futur parc d'activités, la commune a acquis l'immeuble sis au 1 rue Jean Mermoz afin d'élargir la voie et permettre l'accès à la zone des Epineaux. Le dossier étant géré par la CCVOI, le conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire autorise le Président de la CCVOI à déposer un permis de démolir.

5. INFORMATION

Le Conseil municipal est informé du programme local de prévention des déchets élaboré par le syndicat TRI ACTION. Ce programme en l'état actuel est dans une phase de diagnostic, il a pour finalité de réduire de 7 % la quantité de déchets produite par les ménages du syndicat TRI ACTION d'ici 5 ans. Ce dernier bénéficie d'une subvention de l'ADEME de 1 € par foyer pour 1 € versé par le syndicat.

Point sur la collecte

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées, notamment l'horaire tardif de ramassage et rend compte de l'assurance de l'entreprise Val Horizon d'améliorer le service.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22h30.
